

sait accorder une autre autre seigneurie sur la côte du nord :

“Les terres qui sont à commencer où finit la concession du sieur Daulier des Landes (Terrebonne), dans la rivière Jésus, jusqu'à la rivière Du Chêne icelle comprise”, soit quatre lieues et demie de front sur trois de profondeur. C'est ce qu'on a appelé plus tard la seigneurie des Mille-Îles.

M. Du Gué de Boisbriand avait-il réellement l'intention de coloniser ce nouveau domaine ? Les apparences sont plutôt qu'il voulait continuer là ce qu'il avait fait à l'île Sainte-Thérèse et sur son fief de Boisbriand, c'est-à-dire la traite avec les Sauvages (4)

En 1683, lorsqu'il fut question d'enlever le gouvernement de Montréal à François-Marie Perrot, qui s'était conduit de si indigne façon, M. Du Gué de Boisbriand fut candidat à cette charge importante. Mais M. de la Barre, gouverneur de la Nouvelle-France, se prononça contre lui.

Dans sa lettre du 4 novembre 1683, à M. de Seignelay, il écrivait :

“On m'informe qu'on doit vous proposer le sieur Du Gué comme gouverneur de Montréal, à la place de M. Perrot. Je suis obligé de vous informer qu'il est lourd de corps et d'esprit, et qu'il est incapable de l'activité nécessaire dans ce gouvernement ; le sieur Bernier est celui qui est le plus capable de remplir la charge, si le sieur Provost, major de cette ville, ne vous convient pas” (5).

MM. Bernier et Provost pas plus que M. Du Gué de

(4) La seigneurie des Mille-Îles retourna au roi le 1er mars 1714 pour non exécution des conditions de la concession. Cinq jours plus tard, le 5 mars 1714, elle était concédée aux deux gendres de M. Du Gué de Boisbriand, MM. Jean Petit et Charles-Gaspard Piot de Langloiserie.

(5) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 6.